

Claude Bernard, surnommé le pauvre prêtre, rencontra un charretier qui jurait comme un démon ; il voulut lui faire des remontrances. Le charretier lui donna un soufflet en blasphémant le nom de Dieu. " Mon ami, lui dit le saint prêtre, donne-m'en un second, et cesse de blasphémer. "

Vers l'an 165, une quatrième persécution s'étant allumée avec fureur contre les chrétiens, saint Polycarpe, qui était la colonne de l'Église en Orient, fut l'objet des plus ardues poursuites. S'il l'eût voulu, il aurait pu s'y dérober tout-à-fait ; mais au contraire, après être resté caché quelques jours, il vint au-devant des archers qui le cherchaient, et dit seulement : " Que la volonté de Dieu soit faite ! " Il se laissa conduire devant le proconsul Quadratus. Celui-ci, après lui avoir demandé son nom :

— Jure, lui dit-il, par la fortune de César ; maudis le Christ et je te laisse aller.

— Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, répondit Polycarpe, jamais il ne m'a fait aucun mal. Comment pourrais-je blasphémer mon Roi et mon Sauveur ?

Malgré cette réponse si belle et si digne d'un évêque, le proconsul ne se tint pas pour vaincu ; au contraire, il répétait avec plus de force :

— Jure par la fortune de César !

Ce qui, dans l'esprit des païens, voulait dire : Jure par la divinité de César !

— Si vous feignez, répliqua le saint, de ne pas savoir qui je suis, je le dirai librement, écoutez-le : *Je suis chrétien.*

— J'ai des bêtes, dit alors le proconsul ; je t'exposerai, si tu ne changes pas.

— Faites-les venir.

— Je te ferai consumer par le feu.

— Le feu dont vous parlez ne brûle qu'une heure ; celui du jugement réservé aux blasphémateurs est éternel.

Le proconsul était étonné de la hardiesse de ces paroles et de la majesté qui éclatait sur le visage du saint vieillard.

Enfin, sur les cris de la multitude, il le condamna à être brûlé vif.